



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Accès et la qualité de l'eau en Guyane

Question écrite n° 9434

### Texte de la question

M. Jean-Victor Castor alerte Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'accès et la qualité de l'eau en Guyane. M. le député réitère ses alertes sur les questions liées aux problématiques de l'eau en Guyane, déjà formulées au cours du débat sur « L'échec global de la reconquête de la qualité de l'eau potable » en date du 5 mars 2025. Et pour cause, de nombreux foyers guyanais n'ont toujours pas accès à l'eau potable, malgré une ressource en eau douce abondante (736 260 m<sup>3</sup>/an/habitant contre 3 370 dans l'Hexagone). En Guyane, l'enclavement et l'absence d'aménagement du territoire rendent l'alimentation en eau potable tributaire d'un système de pompage électrique. Or les très nombreuses coupures d'électricité conduisent de fait à des coupures d'eau. Cette situation est d'autant plus insupportable que, du fait de l'enclavement, l'eau en bouteille est extrêmement chère et inaccessible pour une population dont plus de 50 % vit sous le seuil de pauvreté. La problématique de l'inaccessibilité de l'eau en bouteille comme substitut à l'eau courante se pose également en période de saison sèche qui génère une importante augmentation de la salinité de l'eau courante. Outre les coupures d'eau régulières et le taux élevé de salinité, le non-aménagement du territoire et la cherté de la vie conduisent par ailleurs de très nombreux foyers à vivre dans des logements indignes sans aucun accès eau potable. Au surplus du manque d'accès à l'eau potable, vient s'ajouter une problématique croissante de double pollution des fleuves et cours d'eau. Ainsi, à l'importante pollution au mercure, conséquence directe de l'orpaillage illégal que subissent les populations vivant à proximité des fleuves et qui va se généraliser à l'ensemble de la Guyane puisque les orpailleurs illégaux ne sont plus qu'à quelques encablures de l'usine de captage de l'île de Cayenne, vient maintenant s'ajouter une pollution à l'aluminium puisque, selon l'ARS, les dépassements chroniques des taux d'aluminium dans l'eau potable ont été multipliés par cinq entre 2019 et 2021, affectant l'ensemble de la population. Qu'en est-il à ce jour, en 2025 ? Les conséquences sanitaires de ces pollutions (mercure, aluminium...) sont irrémédiables et leurs effets dramatiques sont déjà visibles en Guyane (malformations fœtales, maladies chroniques...). Dès lors, il lui demande quelles dispositions elle entend prendre d'une part pour que les Guyanais aient accès à une eau potable et abordable et d'autre part pour mettre fin à la pollution de l'eau des fleuves.

### Texte de la réponse

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau 2022-2027 de Guyane prévoit des mesures dédiées pour répondre aux difficultés structurelles rencontrées. Concernant l'accès à l'eau potable, la population guyanaise qui n'a en effet pas accès à l'eau potable se situe principalement dans des secteurs isolés du Maroni, et dans des habitats informels du littoral. Il est estimé qu'environ 15% de la population de Guyane ne dispose pas d'accès à l'eau potable par un réseau public. L'eau représente une compétence des collectivités territoriales. Le plan Eau-DOM, lancé en 2016, a permis de renforcer et de mieux coordonner l'action des acteurs locaux tout en investissant plus de 65,8 millions d'euros, subventionnés à 62,5 % entre 2016 et 2024 pour les équipements de distribution en eau potable. Par ailleurs, l'État subventionne des postes d'ingénieurs au sein des collectivités territoriales pour accélérer la mise à niveau et la création des infrastructures adéquates, et donc améliorer l'accès à l'eau potable des ménages. Le manque de compétences techniques au sein des communes isolées pour garantir l'accès à l'eau à la population est bien identifié par l'Etat, qui a réaffirmé son encouragement à favoriser la mutualisation des compétences lors de la conférence territoriale sur l'eau qui s'est tenue le 3 octobre

dernier. Par ailleurs, en cas d'absence de raccordement au réseau public de distribution, les collectivités peuvent financer des bornes fontaines généralement placées dans un lieu stratégique afin que le plus grand nombre en bénéficie et qui fonctionnent via un système de carte à abonnement. La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral en met à disposition une dizaine sur son territoire. Enfin, l'ARS Guyane a financé l'installation de trois dispositifs de fontaines assurant la filtration de l'eau de surface pour permettre sa consommation. Un de ces dispositifs a été installé sur le littoral guyanais, un dans la commune de Camopi et un à Grand Santi. En ce qui concerne l'impact des épisodes de sécheresse qui renforcent la salinisation de l'eau, et les difficultés que cela induit pour l'approvisionnement en eau potable, la Guyane est en effet touchée par la remontée du biseau salé sur le littoral, et par le tarissement des forages à l'intérieur des terres. Ces phénomènes sont bien identifiés, notamment à la suite des récents événements de sécheresse qui ont entraîné l'activation d'un dispositif de gestion de crise complet et une prise de conscience qui a permis le lancement de certains travaux. Les services de l'État sont mobilisés dans la définition des débits d'objectifs des seuils d'alerte pour anticiper la gestion de crise et mobiliser les réponses stratégiques suffisantes (distribution d'eau potable, mise en place de bâches, avertissement de la population, etc.). Des actions de sécurisation de la production seront engagées prochainement : création d'une nouvelle prise d'eau définitive beaucoup plus en amont, compléments d'études de modélisation de la ressource, études de conception et études réglementaires, puis construction. Lors de la conférence « l'eau dans les territoires » qui s'est tenue le 3 octobre dernier, l'objectif d'une feuille de route commune avec les mairies concernées a été fixé, afin de préparer au mieux les prochains épisodes de sécheresse. Enfin, concernant la pollution des fleuves guyanais, notamment au mercure et à l'aluminium, l'ARS et la Préfecture ont lancé une stratégie métaux lourds (StraMeLo) qui a notamment pour objectif d'améliorer les connaissances sur les sources de contamination, prendre en charge les intoxications, adapter les pratiques de consommation alimentaire pour réduire l'exposition, et sensibiliser les populations. Par ailleurs, le Plan Régional Santé Environnement 2024-2028 vise également à réduire les inégalités territoriales. On peut noter une action portée par la Croix Rouge pour réduire les risques sanitaires liés aux problématiques d'accès à l'eau potable (conception d'outils de promotion de la santé, élaboration de fiches techniques sur le traitement de l'eau utilisée à domicile, et déploiement d'interventions en promotion de la santé dans les quartiers isolés ou défavorisés) et une action portée par l'Institut Pasteur pour caractériser les risques pathogènes liés à la consommation d'eau non contrôlée. En parallèle, la lutte contre l'orpaillage illégal (source de diffusion du mercure dans le milieu naturel) se poursuit avec la mise en place d'un nouvel état-major dédié à l'opération HARPIE coordonnant l'ensemble des partenaires. Plus de 1 000 missions de lutte contre l'orpaillage illégal sont menées chaque année. Le Préfet souhaite impliquer les opérateurs miniers légaux sur des sites entièrement détruits par l'orpaillage illégal pour limiter la présence des opérateurs illégaux et réhabiliter les milieux. Concernant la pollution à l'aluminium, la plupart des communes alimentées par les fleuves dépassent régulièrement les seuils de qualité pour l'aluminium. Ces dépassements signalent une dégradation de la qualité de l'eau et du traitement et nécessitent des mesures correctives. Les collectivités compétentes en eau vont prochainement réécrire leur contrat de progrès. Ces documents devront prendre en compte le sujet de la qualité de l'eau et les moyens de la maîtriser. L'Etat se mobilise aux côtés des communes et intercommunalités pour répondre aux enjeux d'accès à une eau potable et de qualité en Guyane.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Victor Castor](#)

**Circonscription :** Guyane (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9434

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

**Ministère attributaire :** [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 août 2025](#), page 7320

**Réponse publiée au JO le :** [23 décembre 2025](#), page 10608